

Art Scène Athletic Dance

Règlement de l'école :

Les élèves doivent se rendre à leurs cours avec un équipement adapté à leur discipline (tenue Obligatoire pour la danse, en vente à l'atelier).

Art Scène Athletic Dance décline toute responsabilité en cas d'accident dans ses locaux ou sur le trajet entre le domicile et l'école ainsi qu'en cas de vol, perte, oubli. Il est d'ailleurs conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Par mesure d'hygiène, les élèves sont priés de ne pas introduire des aliments et des boissons sucrées dans les studios. Les chaussures de ville restent dans les vestiaires. Pour les cours de fitness, veuillez-vous munir de baskets propres à semelles non-marquantes.

Vacances :

Les vacances de l'école correspondent aux vacances scolaires vaudoises. Certains cours de Fitness sont maintenus : un horaire spécial sera affiché avant chaque période de vacances.

Inscriptions :

Les inscriptions sont acceptées pour une année scolaire complète (10 mois). Elles sont également prises en cours d'année. Les frais administratifs s'élèvent à CHF 30.-.

Dès janvier 2024, la résiliation est possible à la fin de l'année scolaire. Cependant, pour les cours d'Eveil, la résiliation est possible à la fin du deuxième mois de facturation.

Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.

Location de la salle :

Vous avez la possibilité de louer nos salles (30m2 ou 80m2) avec un piano le week-end et certaines heures en semaine.

Pour plus d'informations adressez-vous à Sylvie Crisinel, Directrice de l'école ou via l'adresse email suivante : artscene.dance@gmail.com

Abonnement et écolages :

Le prix de l'écolage est fixé sur une base annuelle et tiennent compte des vacances ainsi que des jours fériés. Ces derniers ne sont pas déductibles.

Arrêt des cours de danse en juillet et août et vacances scolaires.

Les forfaits fitness sont calculés sur 45 semaines (arrêt 2 semaines à Noël, 1 semaine aux relâches et 4 semaines en été)

Aucun cours ne sera remboursé en cas d'absence. Les cours manqués peuvent être rattrapés à n'importe quel moment et dans la discipline de votre choix durant l'année. Merci d'avertir

1

au préalable la direction. En cas d'accident ou de maladie prolongée, l'école s'engage à Reporter le solde des cours.

Les abonnements fitness sont effectifs pour une durée de 12 mois, payables tous les 2 mois. L'abonnement est renouvelé automatiquement après 1 année. (Septembre à août)

Résiliation possible 1 mois avant fin du mois août.

La facturation :

Les factures sont envoyées par courrier ou courriel. La facturation se fait tous les deux mois :

P1 – Septembre / Octobre

P2 – Novembre / Décembre

P3 – Janvier / Février

P4 – Mars / Avril

P5 – Mai / Juin

Pour tout renseignement concernant la facturation, merci de **joindre le bureau de l'école le mercredi après-midi de 14H00 à 17H00 au 078 823 24 03.**

En vous remerciant de bien vouloir respecter l'horaire, ceci afin de vous répondre dans les meilleures conditions.

Vous pouvez également envoyer un email à artscene.dance@gmail.com

Situation sanitaire :

Jusqu'à la vraie solution au COVID, il y a toujours un petit risque de fermeture des écoles pour une période. Si cela devait se produire, les cours seront immédiatement donnés par Zoom. La facturation ne changera pas, les semestres seront comptés normalement en entier.